



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 05 Avril 2024

### Ouverture du Conseil à 20h10

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés :

**Présents :** Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Muriel NAGEL, Philippe BREVET, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.

**Absents excusés :** Christophe BOCQUET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER

**Procurations :** Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER, Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Damien MISSILLIER à Isabelle VENDRASCO,

- Désignation d'un secrétaire de séance : Muriel NAGEL
- Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2024 à unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour

### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Délibération 20230405\_013 Taux de fiscalité 2024

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, rappelle à l'Assemblée les taux de fiscalité 2023 :

- Taxe d'habitation : 15,83 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,01 % majoré du taux département de 12,03 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 47,14 %

Il appartient aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une évolution de ces taux pour l'année 2024 : maintien, baisse ou augmentation.

Il est également rappelé aux membres du Conseil municipal que, depuis la loi de finances 2020, la part départementale sur la Taxe sur le Foncier Bâti est transférée à la commune, sur la base du taux départemental de l'année 2020, soit 12,03%.

Philippe HELF rappelle que les bases sont revalorisées régulièrement par l'Etat, et que pour l'année 2024 la hausse est de 5.11%.

Il rappelle également que les élus n'ont pas augmenté les taux communaux depuis 2019, grâce notamment à une gestion rigoureuse des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il précise qu'une communication ciblée sur ce point précis serait intéressante à diffuser rapidement, notamment dans un contexte de hausse généralisée par l'ensemble des autres organismes percepteurs d'impôts (Communauté de Communes, communes voisines...).

Un tour de table est effectué afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité** :

- de **MAINTENIR** les taux de fiscalité 2024 à l'identique de ceux de 2023, soit :
  - 15,83 % pour la Taxe d'Habitation
  - 14,01% + 12,03% (part départementale) = 26,04% pour la Taxe sur le Foncier Bâti
  - 47,14% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

### Délibération 20230405\_014 Tarifs 2024

Il est rappelé les tarifs 2023 :

NATURE	TARIFS
<b>LOCATION SALLE COMMUNALE</b>	
Repas, soirée privée (journée simple)	150.00 €
Repas, soirée privée (du samedi matin au dimanche inclus)	230.00 €
Repas, soirée privée (le week end entier VSD)	300.00 €
théâtre - spectacle	100.00 €
<i>Caution :</i>	
Location de la salle	1500.00 €
Ménage	170.00 €
<b>LOCATION A TITRE PRECAIRE</b>	
Ecole appartement Sud	644,38 €
Mairie appartement Sud	488,68 €
Mairie appartement Nord	440,32 €
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	
Repas enfant	5,00 €
Repas enseignant	6,00 €
Repas adulte surveillant	0 €
Repas enfant non inscrit	10 €
Pénalité absence parent surveillant	80 €
<b>CIMETIERE</b>	
Concession cinquantenaire le m2	100.00 €
Case columbarium cinquantenaire	500.00 €
Rachat de case / concession Sous réserve de remise en état	<b>50% de la valeur d'acquisition</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Feuille A4	0.10 €
Feuille A3	0.20 €
Feuille A4 couleur	0.70 €
Feuille A3 couleur	1.50 €
<b>BROCANTE / VIDE-GRENIER</b>	
Mètre linéaire	2€ le ml
<b>PLACE DE STATIONNEMENT</b>	
La place créée	20.000 €

Pour ce qui concerne la révision des loyers à titre précaire, c'est l'indice de référence des loyers qui est pris en compte pour le calcul.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de **FIXER** les tarifs 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- d'**APPLIQUER** que ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Délibération 20230405\_015**  
**Gestion des chats libres et errants**  
**Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal. Un récent message de la SPA Anancy Marlioz alerte la commune sur la présence de nombreux chats sur le secteur de Lagnat, une vingtaine d'individus seraient présents sur ce site.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
  - 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
  - 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
- ⇒ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention avec 30 millions d'amis jusqu'au 31/12/2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 20 chats, soit 900 euros à verser et à utiliser avant le 31/12/2024,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget.

L'ordre du jour prévoyait un point sur les membres de la commission intercommunale environnement. Compte-tenu de l'absence de certains membres du conseil ce soir, il est décidé de reporter ce point à un conseil ultérieur.

**Délibération 20230405\_016**  
**SYANE Diagnostic énergétique, technique et photométrique programme**  
**2024 – plan de financement**

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération figurant sur le tableau en annexe :

- |   |            |
|---|------------|
| o d'un montant global estimé à :                            | 5 825,00 € |
| o avec une participation financière communale s'élevant à : | 3 414,00 € |
| o et des frais généraux s'élevant à :                       | 175,00 €   |

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VAULX approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au

Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
  - o d'un montant global estimé à : 5 825,00 €
  - o avec une participation financière communale s'élevant à : 3 414,00 €
  - o et des frais généraux s'élevant à : 175,00 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 60% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 105 €, sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 60% du montant prévisionnel, soit 2048,00€. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

### Ordre du jour – retraits de 2 points inscrits

1. L'ordre du jour prévoyait un point sur la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) pour définir les zones d'accélération pour l'implantation de production d'Energies renouvelables. Les élus ont échangé sur la base d'une proposition de cartographie des zones potentielles pour le développement des EnR, réparties en plusieurs catégories :

- Méthanisation,
- Photovoltaïque : toitures et ombrières de parking
- Réseau de chaleur : bois, géothermie, solaire thermique....

Après identification des différentes zones, une carte des potentiels sera soumise à concertation publique selon les modalités suivantes : information sur le site internet, sur l'application Panneau Pocket et par affichage sur les panneaux officiels, collecte des observations en Mairie sur un registre mis à disposition du public aux heures d'ouverture habituelles, pour une durée de 3 semaines, à compter du vendredi 12 avril 2024.

A l'issue, une délibération arrêtant les zones d'accélération de la production des EnR sera proposée aux membres du conseil municipal lors de la prochaine séance, le vendredi 03 mai 2024.

2. L'ordre du jour prévoyait un point sur le CDAS 2024 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Il était question de proposer une nouvelle fois le dossier des travaux du Chef-Lieu au subventionnement du Département, en renouvelant la demande de 2023 pour laquelle la commune avait obtenu une aide de 50 961.00 €. Ce dossier pourra en effet être présenté 3 années de suite, pour un financement équivalent chaque année. Renseignement pris auprès du service instructeur du Conseil Départemental, il n'est pas nécessaire de re-délibérer pour constituer le dossier 2024.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

**Délibération 20230405\_017**  
**Répartition du produit des amendes de police – lampadaires solaires**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, chaque année, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants au titre du produit des amendes de Police, attribuée par la Préfecture.

Les dossiers éligibles à ces subventions doivent impérativement connaître un démarrage sur l'année 2024. Les sommes allouées doivent contribuer au financement d'investissements portant :

- sur des aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou
- sur des équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (radar, feux tricolores....)

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier pour des travaux d'équipements en lampadaires solaires, visant à améliorer la sécurité des piétons sur le secteur à proximité immédiate de l'école primaire. Le coût estimatif total (matériel et installation) s'élève à 9 482 € HT, soit 11 378,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des Amendes de Police Année 2023 – Programme 2024
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

#### **Délibération 20230405\_018**

#### **Répartition du produit des amendes de police – plateaux ralentisseurs**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, chaque année, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants au titre du produit des amendes de Police, attribuée par la Préfecture.

Les dossiers éligibles à ces subventions doivent impérativement connaître un démarrage sur l'année 2024. Les sommes allouées doivent contribuer au financement d'investissements portant :

- sur des aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou
- sur des équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (radar, feux tricolores....)

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier pour des travaux de réalisation de plateaux ralentisseurs sur le secteur de Bellossy. Le chiffrage des travaux s'élève à 18 014.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des Amendes de Police Année 2023 – Programme 2024
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

#### **Délibération 20230405\_019**

#### **Fonds Verts 2024 – rénovation énergétique de bâtiments publics**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les systèmes de chauffage des bâtiments communaux de la mairie et de l'école sont au fioul et que cette énergie est polluante. Par ailleurs des déperditions de chaleur doivent être très importantes sur ces bâtiments, en particulier à l'école, car l'isolation est inexistante.

Il est ainsi proposé aux élus de travailler sur une rénovation énergétique de ces bâtiments : diagnostic énergétique et étude thermique, travaux de première urgence (remplacement de portes et fenêtres identifiées comme « passoire énergétique »), remplacement des systèmes de chauffage par chaudière au fioul par d'autres systèmes plus écologiques et moins énergivores....

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier de demande d'aide financière pour ce projet, en sollicitant notamment le Fonds Verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour une opération de rénovation énergétique de bâtiments communaux
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## B. INTERCOMMUNALITE

### 1) Point sur les différentes commissions

**RLPI** : Madame le Maire doit prochainement recevoir le projet, qui sera soumis au vote des élus lors du conseil de juin.

**PLUIH** : la modification n°2 est en cours d'enquête publique

**Commission RH** : les sujets sur la mise en place de service commun de prévision des risques, le rapport égalité hommes femmes, la mutualisation des services accompagnée par un bureau d'étude, la réforme du temps de travail et de la qualité de vie au travail ont été abordés lors de la dernière réunion.

## C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

### 2) Commission urbanisme et voirie

- Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
06/02/2024	DP 074 292 24 X 0003	PONTES DE ALMEIDA	1794 route de Sillingy	74150 VAULX	1794 route de Sillingy	B 937	Installation d'une fenêtre de toit
07/02/2024	PC 074 292 19 X 0002 T01	MARCHAND Clara et Diane	476 route des Châtaigniers	74150 VAULX	476 route des Châtaigniers	A 1070	Transfert total de permis de construire
07/02/2024	PC 074 292 24 X 0001	M. CHARRASSIN André	62 chemin du Pèse-Lait	74150 VAULX	62 chemin du Pèse-Lait	A 1070	Aménagement de combles existants
16/02/2024	CUb 074 292 24 X 0002	M. Rémi SONJON	1400 route des Bauges	73100 GRESY-SUR-AIX	15 rue d'Alluège	E 262	Demande d'opération réalisable pour construction maison
27/02/2024	DP 074 292 24 X 0004	M. DULCIS Frédéric	153 chemin Les Plantes	74150 VAULX	153 chemin Les Plantes	B 872	Pose de panneaux photovoltaïques
05/03/2024	DP 074 292 24 X 0005	M. RAVOIRE Yannis	1287 route de Nonglard	74150 VAULX	1287 route de Nonglard	B 861	Création d'une baie vitrée dans une ancienne écurie, qui entraîne une transformation en pièce habitable de 38 m2
05/03/2024	DP 074 292 24 X 0006	M. RAVOIRE Yannis	1287 route de Nonglard	74150 VAULX	1287 route de Nonglard	B 861	Ravalement de façade

01/03/2024	DP 074 292 24 X 0007	Mme MISSILLIER Rachel	227 impasse de Mornan	74150 VAULX	227 impasse de Mornan	D 839	Pose de clôtures
11/03/2024	PC 074 292 24 X 0002	GAEC La Ferme des Clappins	437 route de Lagnat	74150 VAULX	297 route de Lagnat	A 1198	Création d'un bâtiment de stockage de matériel dans le cadre d'une exploitation agricole avec installation de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture
13/03/2024	DP 074 292 24 X 0008	EDF-ENR pour M. D'AMICO	chemin des Vignes	74150 VAULX	chemin des Vignes	D 852	Installation d'un générateur photovoltaïque (23 m2)
13/03/2024	DP 074 292 24 X 0009	M. BON-BETEMPS Jérémie	597 route de Saint-Eusèbe	74150 VAULX	597 route de Saint-Eusèbe	A 1207	Pose de 2 velux encastrés dans volume existant
25/03/2024	CU 074 292 24 X 004	M. RAVOIRE Jean-Marc	51 route des Montets	74150 VAULX	route de Saint-Eusèbe	A 697p	Demande d'opération réalisable pour détachement de lots et construction de trois maisons individuelles

### 3) Commission marché, services, culture et vie associative

- retour sur le marché du 17 mars
- préparation du marché d'avril : VAL tient la buvette avec une animation de Pâques.

### 4) Commission administration générale, Ressources Humaines, site internet

- Point sur les RH
- Tableau des effectifs doit être modifié suite à la réussite d'un concours de l'agent chargée de l'accueil, de l'Etat-Civil, de l'urbanisme et des élections. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil

### 5) Groupe de travail « sentiers et patrimoine »

- Patrimoine : CLI a débuté son intervention sur le village, notamment au cimetière.

### 6) Groupe de travail « Communication »

- Flyers à distribuer

### 7) Informations du CCAS

- Agenda : prochaine réunion le 15 avril

### 8) Informations de l'Ecole

- Compte-rendu du conseil d'école du 28 mars : prévisionnel d'effectifs stable : 12 petits inscrits, pour 12 CM2 qui partent en 6<sup>ème</sup>. VPI neuf en attente, et un autre VPI dysfonctionne, revêtement du sol sous les jeux des maternelles dans la cour (cailloux de petite taille) pose des problèmes
- Aménagement du bureau de Direction et salle de réunion

## D. QUESTIONS DIVERSES

## Séance levée à 23h45

Signatures :

<b>Muriel NAGEL,</b> <b>Secrétaire de séance</b>	<b>Isabelle VENDRASCO,</b> <b>Maire</b>
	